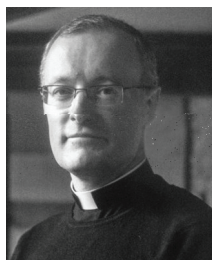


newsletter

Été 2018 : spécial finances



Le mot du curé :



Chers amis de la paroisse Saint-Thomas de Rochebrune,

À nouveau, en cette fin d'année scolaire, je m'adresse à vous au nom du Conseil paroissial pour les Affaires Économiques (CPAE) pour aborder le sujet des finances de la paroisse. Vous trouverez dans cette feuille un certain nombre de faits, de données, de chiffres portant sur l'année 2017-2018 ; ainsi que nos projets pour l'année suivante.

Comme chaque année, nous voulons vous redire que la paroisse ne peut vivre que si chacun se sent concerné personnellement par cette communauté à laquelle nous appartenons. Le premier devoir que tout chrétien a envers sa paroisse, est bien entendu celui de la prière. Mais comme personnes humaines, nous avons aussi des exigences matérielles : le devoir spirituel se double donc du devoir moral de « subvenir aux besoins de l'Église afin qu'elle dispose de ce qui est nécessaire au culte divin, aux œuvres d'apostolat et de charité et à l'honnête subsistance de ses ministres » (Droit de l'Église). Au niveau diocésain, la vie des prêtres est assurée par le Denier de l'Église ; mais au niveau local, notre paroisse doit essayer de se suffire à elle-même, pour entretenir les églises et assurer le reste des dépenses.

Grâce à votre effort depuis de nombreuses années, notre communauté donne un bel exemple de générosité et de partage. Continuons cet effort, afin que chacun se sente accueilli quels que soient ses moyens. Ainsi notre paroisse Saint-Thomas de Rochebrune pourra poursuivre sa mission d'évangélisation, chacun agissant selon le don qu'il a reçu de l'Esprit saint.

Merci à tous ! Je vous assure de ma prière,

Votre curé,
Père Bertrand Cardinne

Constats :

☹ 84 % des recettes (en baisse) proviennent des quêtes, des casuels baptêmes, funérailles et mariages ;

☹ les quêtes du dimanche ne représentent que 24 % des revenus de la paroisse - estimation de moins de 1,50 € par personne.
22060 € en 2016 / 19701 € en 2017

Actions :

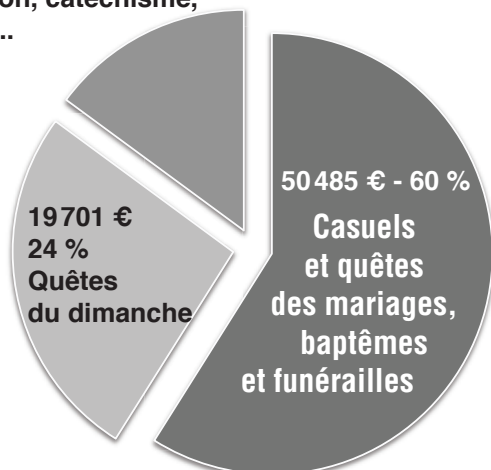
Analyse des contrats électriques par bâtiment qui a permis une diminution de la puissance de l'église de Moirans + autres études à Voreppe et Saint-Jean-de-Moirans.

Contribution paroissiale :
2016-17 = 4670 € pour 48 donateurs
2017-18 = 5830 € pour 45 donateurs
Reconduite pour 2018-19 avec réduction d'impôts.



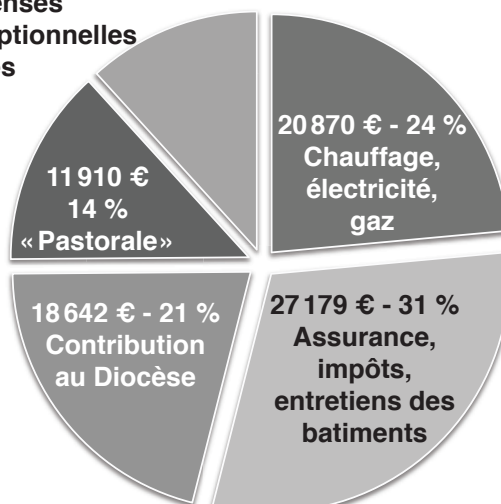
Recettes 2017 = 84 149 €

13963 € - 16 %
Contribution paroissiale,
location, catéchisme,
dons...



Dépenses 2017 = 87 568 €

8967 € - 10 %
Dépenses
exceptionnelles
nettes



Chantiers réalisés 2017-18

• Réhabilitation du bâtiment B du Centre paroissial de Voreppe terminée le 31 janvier 2018 et inaugurée le 28 avril 2018. Opération financée par l'AEP de Voreppe. La contribution paroissiale a servi à l'aménagement paysager (et servira demain à l'acquisition d'équipements).

• Église de Moirans : mai 2017 - octobre 2017 :
Restauration du clocher et de la toiture de l'église. Coût global de 170000 €, avec la participation du Diocèse, des Pères chartreux, de la Fondation du patrimoine, de l'association SOS Merklin, de l'opération «adoptez une ardoise» et de la paroisse St Thomas de Rochebrune. La paroisse a participé à hauteur de 10000 €.

Rappel : l'église est propriété du Diocèse. La paroisse a la charge entière de la gestion et de l'entretien.

Projets 2018

- Église de Moirans : réparation de la toiture pour réparer les fuites au dessus de la chapelle St Joseph.
- Étude du chauffage de la cure et du foyer de Moirans, en collaboration avec les associations propriétaires des lieux.



Le saviez-vous ?

Offrandes de messe :

c'est une offrande à l'occasion d'une intention de messe qui revient directement aux prêtres. Elle est mutualisée (entre tous les prêtres du diocèse) et contribue à une partie de leur rémunération.

Denier de l'Église :

nous sommes 400 paroissiens à participer pour un montant moyen de 210 €. Le denier, versé au Diocèse permet de rémunérer les prêtres du diocèse, y compris retraités, les employés laïcs et animateurs en pastorales et de faire fonctionner les services de l'Église et de la Maison Diocésaine.

Le Conseil Paroissial pour les Affaires Économiques CPAE étudie les comptes, assiste et donne un avis à l'Équipe Paroissiale, en particulier sur les engagements de dépenses d'investissement (en lien avec le Diocèse pour tous travaux supérieurs à 7500 €).

Membres du CPAE :

- Jean-Claude Teppoz, économiste paroissial
- Marie-Claire Bravard
- Josette Picot
- Vincent Bureau
- Jean Figarol
- Bertrand Gallet
- P. Bertrand Cardinne, curé de la Paroisse
- Sylvain Henry, membre de l'équipe paroissiale

mail : strochebrune@gmail.com